

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON

BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX**Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL**Séance ordinaire du **23 MAI 2024****OBJET DE LA DELIBERATION****ADHESION A LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT DU CDG42**

Le Président certifie,

- 1°) Que la convocation de tous les membres du Bureau Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.
2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.
3°) Que le nombre de membres du Bureau Syndical en exercice au jour de la séance était de **11** sur lesquels il y avait 8 membres présents ou représentés, à savoir :

- | | | | |
|----|---|-----|-------------------------|
| 1- | M. BONNEFOY Jean-Yves -Président | 7- | M. SANIAL Jean |
| 2- | Mme BROSSE Chantal | 8- | M. VERNET Gérard |
| 3- | M. CHARRETIER Nicolas | 9- | |
| 4- | M. CHAZAL Jacques | 10- | |
| 5- | M. COUCHAUD Patrice | 11- | |
| 6- | M. FRECON Laurent | | |

Absents avec excuses : **M. OGIER Yvan - M. REBOUX Georges – M. REVEILLE Yves**

Absents représentés :

Secrétaire élu pour la durée de la session : **M. SANIAL Jean**

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire (Centre de gestion de la Loire) au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics une prestation d'accompagnement au recrutement ;

Considérant que le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention d'adhésion ;

Considérant qu'en adhérant à ce service, la collectivité/l'établissement pourra recourir, en tant que de besoin, à sa demande, à une ou la globalité des phases d'accompagnement au recrutement proposées par le Centre de gestion de la Loire ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20240523-B01-20240523-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2024
Publication : 28/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

- DECIDE d'adhérer à la mission d'accompagnement au recrutement proposée par le Centre de Gestion de la Loire ;

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à la mission d'accompagnement au recrutement, et en cas de demande de prestation, à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

- Précise que la dépense correspondante sera imputée au budget.
- Autorise son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 23/05/2024

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

